

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 211/2022

A l'entreprise RAY GROUP Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° CFEF/PABRC/TVX-ELEC/PM/2022/009, conclu avec la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etas Fragiles « CFEF », pour un montant total hors taxe de dollars américains sept millions neuf cent nonante-deux mille sept cent quatre-vingt-six, dix centimes (USD 7. 992. 786,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 08/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond YUMBA
Directeur Général a.i